

Compte rendu Assemblée Générale de Carca'Vélo du 17 Novembre 2023

Emargements : cf fiche jointe, 27 adhérents présents.

Sur la base de l'ordre du jour émis le 01 novembre, les sujets suivants sont traités :

1) Schéma Cyclable de l'agglomération de Carcassonne

L'Assemblée Générale débute par l'accueil de M Michel Proust, maire de Villegailhenc et vice-président en charge de la mobilité au sein de Carcassonne , et de Julien Martin, directeur de la mobilité qui présentent le schéma cyclable de l'agglomération en cours de finition.

Un débat a lieu suite à cette présentation, lors duquel est évoquée l'importance d'avoir des réalisations exemplaires, de ce point de vue la voie verte Pennautier-Carcassonne, qui sera la première réalisation entre une ville de la première couronne et la ville-centre fera l'objet d'une attention particulière. Les sujets stationnement, savoir rouler à vélo sont également abordés. Le rôle de CarcaVélo en tant que partenaire détenant une expertise d'usage est importante pour l'agglomération.

2) Rapport d'activité

Le bilan des actions menées depuis la dernière Assemblée Générale est présenté (cf en annexe) et discuté.

Le sujet de la véloroute V80 est particulièrement évoqué, et notamment l'absence d'aménagement et d'entretien sur la partie carcassonnaise. Suite à la dernière réunion avec la mairie, une évolution semble se faire (rapprochement avec le conseil départemental pour se servir de l'expérience acquise par celui-ci, une co-maitrise d'ouvrage a été évoquée par la mairie), il conviendra d'être attentif et de maintenir la pression en 2024.

La constitution du collectif régional sous forme associative lors de l'été 2024 est rappelée ; le sujet de l'intermodalité, notamment train-vélo sera important ; l'expérience, peu probante, menée par le conseil régional (réservation obligatoire sous l'appellation « vélo serein ») montre la nécessité de la concertation avec les usagers, dont le collectif régional Vélo Occitanie ; la constitution sous forme associative pourrait permettre d'avoir à l'échelle régionale un financement Ademe qui financerait partiellement un salarié.

3) Bilan financier

Le point sur les recettes et dépenses est présenté. Le solde de trésorerie est à la date de l'AG de 1430 €, en légère augmentation.

A noter pour 2024, le changement d'assurance. C'est désormais la MAIF qui assurera Carca'Vélo pour un coût moindre.

Le bilan financier est acté à l'unanimité des participants présents ; il est décidé de maintenir les cotisations en l'état. A voir pour favoriser les dons, si l'association peut être considérée d'intérêt général (ce qui permet une déduction vis à vis des impôts).

4) Perspectives 2024

4-1) Stationnement sécurisé vélo : il est probable que les 30 places sécurisées que doit réaliser la SNCF ne soient pas effectives au 01/01/2024. Cette date ne pourra passer sans

rien faire. Et donc, le samedi 6 janvier 2024 une action symbolique en gare de Carcassonne sera proposée.

Au-delà de la gare, il y a depuis un an, en déclinaison de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de 2019, des décrets et arrêtés qui sont parus et qui obligent à faire des stationnements sécurisés pour les nouvelles constructions.

4-2) Application de Article L 228-2 du code de l'environnement : CarcaVélo constate des rénovations de traversées urbaines qui ne prennent pas en compte la mobilité vélo: cas récent de Capendu, Villalier, aménagement à venir de Pezens, de Trèbes, aménagement récent du carrefour Maquens-Salvaza. Nombre d'élus méconnaissent l'évolution réglementaire issue de la LOM, une lettre à l'association des maires est envisagée. Sur le plan juridique, nos statuts nous permettent de faire des actions en justice ; cela pourrait être nécessaire pour donner de la crédibilité à nos actions car la non application répétitive de l'article L228-2 (et 3) est anormale.

4-3) Inauguration de la voie verte Pennautier-Carcassonne : cela devrait se faire au printemps, et on espère que cet aménagement en appellera d'autres, et sera continué à terme vers les lieux d'activités. Et nous espérons pouvoir également avoir des nouvelles de Villegailhenc-Villemoustaussou, voire de Palaja-Carcassonne.

4-4) Véloroute V80 du canal du Midi : nous continuerons à mettre la pression pour un aménagement correct du chemin de halage, et de la traversée de Carcassonne, qui est la colonne vertébrale sur laquelle peuvent se relier d'autres aménagements. Faire pression via les cyclotouristes ou les médias (comme nous avons pu le faire via FR3 Occitanie) semble avoir une certaine efficacité !

4-5) Mai à vélo : Carcassonne Agglo est demandeur d'actions et de partenariat (c'est déjà le cas avec Géovélo): nous allons y réfléchir.

4-6) Autoréparation-entretien : si le projet d'atelier mobile avec vélo cargo est partie remise, le sujet n'est pas abandonné. D'une part, si nous trouvons un local adapté (et financièrement dans nos cordes), nous tenterons l'aventure qui au-delà de l'aspect autoréparation, aurait également l'intérêt d'un point fixe et régulier de rencontre avec les adhérents. Avec l'Agglo qui gère les centres sociaux, nous avons évoqué la chose (ex : atelier mobile devant les centres sociaux pendant mai à vélo). Concernant le local, des pistes sont évoquées dans le débat : Alogea, garage privé ; ces différentes pistes seront étudiées.

4-7) Plan de circulation de la Bastide à Carcassonne : nous demandons que les travaux du bureau d'étude soient rendus publics, et attendons que la mairie annonce enfin ses intentions, c'est un enjeu fort tant pour les cyclistes que pour les piétons afin d'avoir un centre-ville apaisé.

5) REVISION DES STATUTS

La proposition de modification des statuts est présentée ; à savoir introduction d'un article 10 précisant les modalités pour agir en justice.

ARTICLE 10 : ACTION EN JUSTICE

Conformément à son objet social de défense des intérêts des cyclistes et piétons, l'association CarcaVélo peut ester en justice. La décision est prise par le Conseil

d'Administration. L'association est représentée par son/sa président(e) ou par un(e) membre du Conseil d'Administration mandaté(e) par le/la président(e).

L'introduction de cet article dans les statuts est votée à l'unanimité. Les formalités nécessaires seront faites auprès de la Préfecture pour acter ce changement. Les autres articles sont inchangés, la numérotation des articles est décalée suite à l'introduction de cet article 10, ainsi l'article concernant l'assemblée générale ordinaire devient article 11.

Un débat a lieu sur les modalités de mise en œuvre. Le fondement de l'action de CarcaVélo reste la concertation, aller en justice demande du temps et des moyens (en cas d'appel). Mais, pour donner de la crédibilité, il peut être nécessaire de mener une action juridique qui peut avoir le soutien du service juridique de la FUB.

6) RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux membres actuels, à savoir Clément Schmitt, président, Anne Hippeau ,trésorière, Patrick Fayolle , secrétaire, Clément Dédies, secrétaire -adjoint, Pauline Chauvet, trésorière-adjointe, Xavier Phan, Nadia Durocher, Jean-Marie Gorieu, Alexis Enguidanos, les candidatures de Max Grua et de Jules Cazes sont retenues. Le nouveau CA se réunira lundi 20 Novembre à Villeséquelande.

La séance est levée à 20h30.

A carcassonne, le 20/11/2023,

Le secrétaire


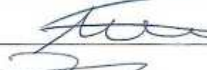
P. FAYOLLE


Le Président



AG CARCAVELO 17 NOVEMBRE 2023
FICHE D'EMARGEMENT

DE DIFS Daniel	CD 11	
GRUA Max		
LALET	Jean-Louis	
FABRE	Jean Louis	
FALCOU	Naïe - France	
Edmond de CHIVRE		
SCHMITT	Clément	
KALLG	Valérie	
GORIEU	Jean Paul	
DURAND	Christine	
DUBOCHER N	Nadia	
MICHON	Prène	
LAUZE Marion	Marion	
DÉDIÉS Clément		
CHZES Jules	Jules	
LLOCHON Julien		
COAGÉ Ludovic		
CHATELNEAU	Ludic	
BAUTRAIT Pascal		
CHAUVET Pauline		
BOUET Alain	Alain	
NICOLAS François	François	
NICOLAS Catherine	Catherine	
BARETTE Dominique		

Nom	Prenom	Signature
BROSIZ	Ghislain	
HIPPEAU	Anne	
FAYOLLE	Patrick	